



AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES

Rapport Annuel 2013

SOMMAIRE

LE PREAMBULE.....	5
L'EDITORIAL.....	6
LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL.....	8
1. Conjoncture économique.....	8
2. Quelques indicateurs socio-économiques.....	10

PREMIERE PARTIE : L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes

CHAPITRE I : Les Organes et les Missions de l'AMRTP.....	13
1. Les Organes de l'AMRTP.....	13
1.1. Le Conseil.....	13
1.2. La Direction Générale.....	13
2. Les Missions de l'AMRTP.....	13
CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP.....	15
1. Les activités sur le plan antional.....	15
1.1. Les avis et décisions.....	15
1.1.1. Les avis.....	15
1.1.2 Les Décisions.....	15
1.2. Les résiliations.....	15
1.3. La gestion et le contrôle des fréquences.....	15
1.3.1. L'état des assignations.....	15
1.3.2. Le contrôle des installations radioélectriques.....	16
1.4. Les plaintes et litiges	16
1.5. Les contentieux.....	16
1.6. La régulation de l'interconnexion.....	16
1.7. Le cadre juridique et ses évolutions.....	16
2. Les activités sur le plan international.....	17
2.1. Les activités avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).....	17
2.1.1. Conseil d'administration de l'UIT.....	17
2.1.2. SMSI.....	17
2.2. Les activités avec l'ESMT.....	18
CHAPITRE III : L'Administration et les Finances.....	19
1. L'administration.....	19
1.1. Le personnel.....	19
1.2. Les formations et voyages d'études.....	20

1.3. Les ressources documentaires	21
2. Les finances	21
2.1. Le compte de résultat.....	22
2.2. La situation du Fonds d'accès universel.....	22
CHAPITRE IV : Les Perspectives	23
1. L'élaboration des textes régissant les TIC.....	23
2. La technologie 4G.....	25
3. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences.....	25
4. L'identification des utilisateurs de téléphone mobile.....	26

DEUXIEME PARTIE: L'Observatoire des marchés de télécommunications/TIC et Postes

CHAPITRE I: Les données générales sur le marché des télécommunications au Mali.....	31
CHAPITRE II: L'économie des Opérateurs.....	33
CHAPITRE III: La téléphonie mobile.....	37
CHAPITRE IV: La téléphonie fixe.....	39
CHAPITRE V: L'internet.....	41
LE GLOSSAIRE:	43
LES ANNEXES.....	45

LE PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication, et les postes en République du Mali.

Selon l'article 3.h de l'ordonnance n° 2011-024/P-RM du 28 Septembre 2011 portant régulation du secteur des télécommunications et des postes, l'Autorité Malienne des Télécommunications /TIC et Postes (AMRTP) est soumise à la production d'un rapport annuel.

En effet, ledit article stipule que : «l'Autorité publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions de l'Autorité, un rapport financier annuel et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de ceux-ci ».

L'EDITORIAL

Le présent rapport porte sur une année marquée par l'entame du processus de stabilisation et de reconstruction nationale. Les élections présidentielles et législatives tenues au cours de l'année de manière apaisée et la reprise de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) témoignent du retour à la normalité.

Le secteur des télécommunications, à l'instar des autres secteurs, a enregistré une reprise de ses activités avec la réhabilitation de certains sites détruits en 2012 et la création de nouveaux sites.

La croissance du marché de la téléphonie mobile continue sa progression. Au 31 décembre 2013, le parc s'élevait à 19 749 371 lignes contre 14 612 835 en 2012 représentant une hausse de 35%.

Le taux de pénétration est estimé à 132.5%.

Les deux opérateurs ont enregistré un chiffre d'affaires global de 384 milliards en 2013 contre 332 milliards en 2012 soit une augmentation de 16%. Le revenu moyen par client en 2013 est estimé à 1722 FCFA HT contre 1874 FCFA HT en 2012.

Quant au parc national du réseau fixe, il est estimé à 126 362 clients en 2013 contre 111 979 clients en 2012, soit un accroissement de 13% avec un taux de pénétration à 0,7%.

L'internet au Mali se démocratise et devient aujourd'hui un formidable outil de communication de masse. Cette vulgarisation de l'Internet au Mali est rendue possible grâce aux nouvelles technologies adoptées par les opérateurs, à la disponibilité de l'information en ligne, que ce soit les services de base, les achats personnels, la banque, le commerce, l'éducation ou les soins de santé.

Cet enthousiasme envers le produit internet s'est traduit par l'augmentation de son parc :

- clé internet qui utilise les ressources des réseaux mobiles des opérateurs : le parc clé Internet mobile en 2013 est estimé à 167 982 clients.
- Internet téléphonie mobile qui a enregistré en 2013 un parc 3 140 120 clients.

Les investissements réalisés à hauteur de 61, 71 milliards de FCFA ont permis l'augmentation de la couverture, la réhabilitation de certains sites détruits en 2012, l'innovation, etc. Par rapport à l'année 2012, cet investissement est en baisse de 23%.

Pour l'année 2014, l'AMRTP continuera d'encourager les innovations et la concurrence, l'adoption des technologies les plus récentes et les plus puissantes et veillera à ce que les consommateurs puissent bénéficier des meilleurs services possibles aux meilleurs prix.



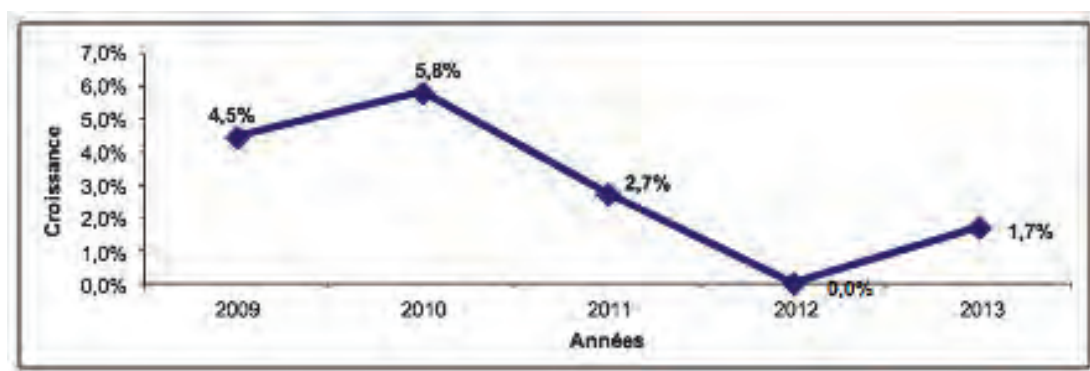
LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

1. Conjoncture économique

Suite à la crise institutionnelle, politique et sécuritaire de l'année 2012, l'économie malienne dépendante du secteur agricole a connu une reprise timide en 2013, presque tous les indicateurs macroéconomiques ont enregistré des progrès.

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'établit en 2013 à 1,7% contre une croissance nulle en 2012.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel du PIB de 2009 à 2013



Source : INSTAT-Comptes Nationaux

La faible performance de l'économie en 2013 est due surtout aux progrès des secteurs secondaire et tertiaire.

Le **secteur primaire** malgré sa prépondérance dans le PIB a enregistré une baisse d'activités (-7,4%) en 2013 contre 8,6% en 2012. Cette régression s'explique par une mauvaise répartition des pluies, entraînant la baisse des productions cotonnière et vivrière, à l'exception de celle du riz en hausse. Sa contribution dans le PIB est passée de 40% en 2012 à 36,5% en 2013, soit une diminution de 3,5%.

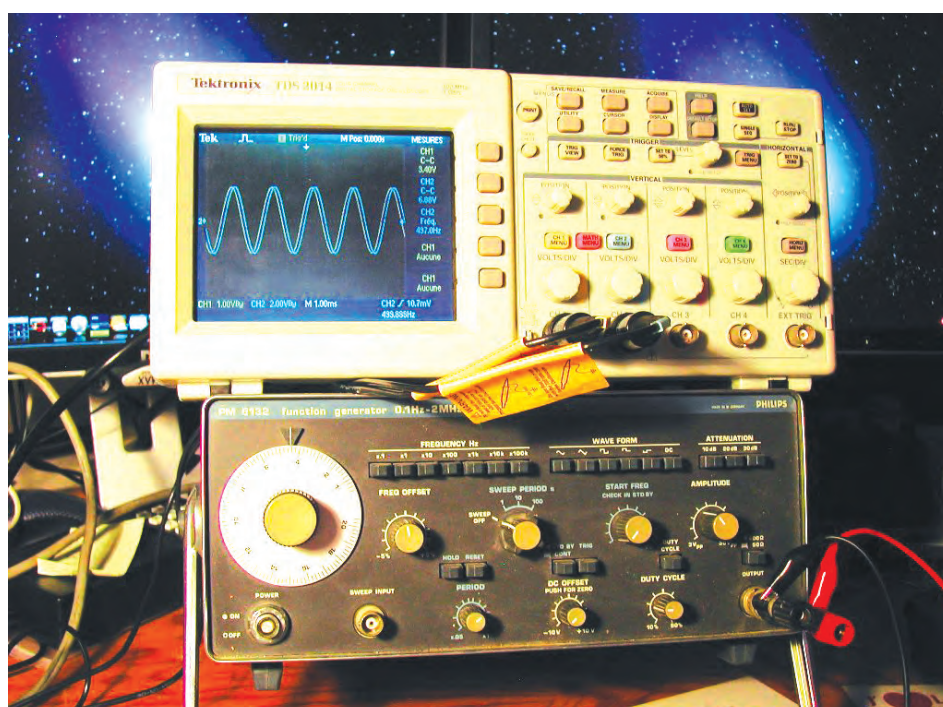
Le **secteur secondaire** a par contre, enregistré une croissance de 5,5% en 2013, après une baisse d'activités de 2,9% en 2012. Ce progrès est imputable à la branche Agroalimentaire-boisson-tabac et aussi à celle du bâtiment et travaux publics (BTP) qui constitue, ces dernières années, l'une des branches les plus dynamiques de l'économie malienne. La part du secteur secondaire dans le PIB est passée de 17,4% en 2012 à 18,1% 2013, soit environ 1% de contribution à la croissance.

Après une contreperformance (- 6,7%) en 2012, le secteur tertiaire a enregistré une croissance (8,9%) en 2013, demeurant celui qui a le plus contribué à la croissance globale de l'économie à hauteur de 3,2% en 2013. Ce progrès est imputable aux trois principales branches d'activités que sont le commerce (1,2%), les transports et télécommunications (0,7%) et les services marchands non financiers (0,6%).

L'inflation a en effet, connu une baisse; elle est passée de 5,3% en 2012 à - 0,6% en 2013. Cette baisse est due en partie au bon niveau de production du riz au cours de la dernière campagne agricole. Ce niveau d'inflation est inférieur à la norme communautaire (3%) UEMOA (Union économique monétaire ouest africaine).

Avec le retour à la normalité et la reprise progressive de la coopération avec les Partenaires techniques et financiers (PTF), les perspectives de croissance seront meilleures en 2014. Il est attendu un taux de croissance du PIB de 6,5%, principalement tiré par les secteurs tertiaire (8,1%) et primaire (5,5%). Le pays envisage une bonne orientation de la production agricole et un renforcement de la production minière.

Dans le domaine particulier des télécommunications/TIC, d'importantes mesures sont déjà engagées, dans le but de développer et de moderniser les infrastructures de réseaux (fibre optique) et services TIC mais également de renforcer la concurrence sur le marché (attribution de la 3ème licence). Ces différentes actions contribueront sans doute et de manière significative, à l'atteinte des objectifs de croissance globale (6,5%) attendue en 2014.



2. Quelques indicateurs socio-économiques marquants

Tableau N° 1 : Indicateurs socio-économiques

	2010	2011	2012	2013
INDICATEURS				
Superficie (Km2)	1 241 238	1 241 238	1 241 238	1 241 238
Population totale (millions hbts)	14,5	14,5	16,3	16,8
Densité démographique (hbts/km2)	11,6	11,6	13	13,5
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	3,6	3,6	3,6	3,6
Taux de croissance population rurale (%)	68	68	63	ND
Taux de croissance population urbaine (%)	4,1	4,1	4,1	ND
Taux de croissance du PIB (%)	5,8	2,7	- 1,2	1,7
Taux d'inflation annuel moyen (%)	1,2	3	5,3	-0,6
Formation brut de capital fixe (Milliards de F CFA)	330,98	1 114,30	856,22	1 167,66
Taux brut de scolarisation 1er cycle (%)	79,5	81,5	78,3	79,70
Télé densité téléphonique (%)	51,02	75,35	93	131,39

Source : DNPd/INSTAT – Rapport provisoire sur la situation économique et sociale du Mali en 2013 et perspectives pour 2014.

Première Partie : L 'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP)

CHAPITRE I : Organes et Missions de l'AMRTP

1. Organes de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et Postes (AMRTP) comprend deux (02) organes : le Conseil et la Direction générale.

1.1. Le Conseil

Le Conseil de l'AMRTP est l'organe délibérant qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité. Il comporte sept (07) membres dont trois (3) désignés par le Président de la République, deux (2) par le Président de l'Assemblée nationale et deux (2) par le Président d'un Conseil Economique Social et culturel.

Ses membres sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et de la poste

Le Conseil prend ses décisions à la majorité simple. Les membres désignés par le Président de la République sont nommés pour un mandat de quatre (4) ans et les autres membres sont nommés pour trois (3) ans. Les mandats ne sont renouvelables qu'une seule fois pour une période de trois (3) ans.

1.2. La Direction Générale

La Direction générale est l'organe d'exécution en charge de la régulation quotidienne des secteurs. Elle comprend cinq (05) membres et prend ses décisions de régulation de manière collégiale.

Le Directeur Général est responsable de la gestion interne et administrative de l'Autorité. Il accomplit et autorise tous actes ou opérations relatifs aux missions et attributions de l'Autorité. Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

2. Les missions de l'AMRTP

L'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP), reconduit pour l'Autorité les mêmes missions assignées au Comité de Régulation des Télécommunications, en les étendant à la régulation des postes et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces missions sont, entre autres, de :

- i) veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications/TIC et postale ;

- ii) veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii) veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de télécommunications/TIC ;
- iv) assister le Ministre en charge des télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières sus citées ;
- v) veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi) veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de télécommunications/TIC et de postes.



CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP

1. Les Activités sur le plan national

1.1. Les avis et décisions

1.1.1. Les Avis

Suivant signification d'huissier, il a été demandé, par le Président du Tribunal de Première Instance (TPI) de la Commune III, à l'AMRTP de donner son avis sur l'affaire opposant l'association REMACOTEM aux Opérateurs de téléphonie mobile. Ainsi, à travers un rapport, l'AMRTP a donné son avis sur ladite affaire.

L'AMRTP courant 2013 a été sollicité par le Bureau du Vérificateur Général afin de donner son avis sur le processus d'attribution de la 3ème licence globale de téléphonie. Le bureau a aussi demandé, au même moment, l'avis de l'AMRTP sur la question de l'Accès Universel.

1.1.2. Les Décisions (cf. annexe N°3)

L'AMRTP a pris, en 2013, quarante sept (47) décisions concernant le secteur des télécommunications/TIC :

- Trente et sept (37) décisions concernent l'attribution de ressources : dix neuf (19) sont relatives à des attributions de fréquences et dix huit (18) à des attributions de numéro,
- Dix (10) autres décisions concernent les tarifs, agréments et conditions générales de vente, etc.

1.2. Les résiliations

Au cours de l'année 2013, l'AMRTP a procédé à la résiliation de six (06) déclarations dont trois (3) HF, un (1) VHF et deux (2) VSAT.

1.3. La gestion et le contrôle des fréquences

1.3.1. L'état des assignations

> Les assignations des fréquences HF, VHF, UHF, et FM

En 2013, l'AMRTP a assigné un total de vingt sept (27) fréquences réparties comme suit :

- deux (02) fréquences HF,
- trois (02) fréquences VHF,
- une (01) UHF,
- vingt deux (22) SHF.

> **Les autorisations de réseaux BLR**

L'AMRTP a également autorisé en 2013, la mise en service d'un (01) réseau WIMAX au compte de la société DOGON TELECOM pour une distribution internet.

1.3.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Conformément à ses missions, l'AMRTP a procédé au contrôle de 28 stations FM dans le District de Bamako et dans le Cercle de Kati.

Ces activités de contrôle se sont traduites par la fermeture et la confiscation des équipements des Radios en Modulation de Fréquence qui émettaient sans autorisation ou ne respectaient ni les sites alloués, ni les fréquences attribuées et d'autres paramètres de diffusion.

1.4. Les plaintes et litiges

En 2013, l'AMRTP a enregistré deux (02) plaintes de brouillage de signal. Il s'agissait des plaintes déposées par la Radio KUNADIA FM de Moribabougou et celle de NIETA à Sabalibougou. L'équipe technique de l'AMRTP a pu identifier les sources et mettre fin à ces brouillages.

1.5. Les contentieux

La SOTELMA SA a formé un recours en annulation auprès de la section administrative de la Cour Suprême contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG-du 06-01-2012, qui l'a sanctionnée pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008 portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.

1.6. La régulation de l'Interconnexion

Les tarifs d'interconnexion de 2013 sont issus de l'étude « Audit des coûts des opérateurs et détermination des tarifs d'interconnexion » réalisée au dernier trimestre de l'année 2011. L'étude a permis de mieux orienter les tarifs d'interconnexion vers les coûts réels des opérateurs.

En 2013 les tarifs d'interconnexion pour 2013 sont fixés ainsi qu'il suit :

- ▶ 16,8 FCFA contre 22 FCFA en 2012 (soit une baisse de 23,6%) pour le mobile
- ▶ 18,80 FCFA contre 19, 25 FCFA en 2012 (soit une baisse de 2%) pour le fixe local ;
- ▶ 22, 90 FCFA contre 27 FCFA en 2012 (soit une baisse de 15%) pour le fixe interurbain.

1.7. Le cadre juridique et ses évolutions

L'AMRTP a participé à l'élaboration des projets de textes relatifs :

- au partage d'infrastructures passives,

- à l'itinérance nationale,
- à la portabilité des numéros,
- à l'asymétrie des tarifs d'interconnexion,
- aux modalités de règlement des différends devant l'AMRTP, de mise en œuvre des sanctions administratives en matière de télécommunications/TIC et Postes,
- à la procédure de gestion des litiges de brouillage,
- à la procédure de sélection des membres de la Direction générale de l'AMRTP,
- à l'ancrage institutionnel de l'AMRTP.

2. Les Activités sur le plan international

2.1. Les activités avec Union Internationale des Télécommunications (UIT)

2.1.1. Conseil d'administration de l'UIT

Le Conseil de l'UIT, composé de 48 pays représentant les 193 Etats Membres de l'UIT, s'est tenu en présence de quelque 500 délégués. Le Mali a répondu présent avec une forte délégation comprenant le Ministre, des membres de son Cabinet ainsi qu'une équipe de l'AMRTP.

Le Conseil a examiné et approuvé les plans opérationnels glissants de quatre ans pour la période 2014-2017, qui couvrent les trois piliers de l'UIT – le Secteur des radiocommunications (UIT-R), le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) – ainsi que le Secrétariat général.

Le budget de l'Union pour l'exercice 2014-2015 couvrira plusieurs manifestations importantes de l'UIT, telles que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14) qui se tiendra à Charm el-Cheikh, en Egypte, début 2014, la Conférence de Plénipotentiaires réunissant les 193 Etats Membres, ainsi que l'Assemblée des radiocommunications et la Conférence mondiale des radiocommunications qui auront lieu en 2015. Dans l'optique d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses, le budget est basé sur une croissance nominale zéro – appliquée depuis 2006 – et un montant fixe de l'unité contributive des Etats Membres qui s'élève à 318 000 CHF.

2.1.2. SMSI

Sur invitation de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Mali a participé du 13 au 16 Mai 2013 à Genève/Suisse, au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10), la délégation malienne était composée de l'AMRTP et de l'AGETIC. La délégation a également participé en marge du Sommet, aux travaux du Forum mondial des politiques des télécommunications (FMPT). Ce

Sommet qui est organisé chaque année par l'UIT depuis 2003, a pour but de faire une évaluation des progrès réalisés, de discuter les nouvelles préoccupations du secteur des télécommunications/TIC et, d'envisager les solutions appropriées pour promouvoir le développement des infrastructures et services TIC, au bénéfice de l'édification d'une société de l'information au plan mondial.

Dans le cadre de sa participation à ce Sommet, le Mali a fait une contribution faisant état des changements opérés dans le secteur des télécommunications/TIC dans les dix dernières années suite à la réforme et, aussi les actions en cours initiées par l'Etat dans le but de faire des TIC, un véritable levier de la croissance économique et sociale de notre pays.

2.2. Les activités avec l'ESMT

L'Autorité de Régulation a participé à la 31ème Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ESMT tenue le 27 décembre 2013 à Dakar (Sénégal). La session a porté sur les points suivants :

- Examen du budget clos au 31 décembre 2013
- Examen des recommandations et résolutions de la 30ème session du Conseil d'Administration et de la 3ème session du Conseil des Ministres
- Date et lieu des prochaines sessions du Conseil d'Administration.

En marge de ce Conseil, les Administrateurs ont visité les nouveaux édifices réalisés dans le cadre des extensions des salles de classes et de laboratoires. Ils ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des travaux et félicité la Direction générale pour son engagement à améliorer les conditions de formation et de travail respectivement des étudiants, du personnel de la Direction générale et des enseignants.



CHAPITRE III : L'Administration et les Finances

1. L'administration

1.1. Le personnel

L'AMRTP compte, au 31 décembre 2013, quarante et (41) collaborateurs, soit un employé de plus par rapport à l'année 2012. Les variations de l'effectif, au cours de l'année 2013, sont dues à la fin du mandat du membre de la direction en charge des Affaires Juridiques et Internationales et au recrutement de deux nouveaux cadres au niveau du département Accès Universel. Ce recrutement s'inscrit dans le cadre de la mise en place dudit département conformément à l'organigramme adopté par le Conseil de l'AMRTP en 2011.

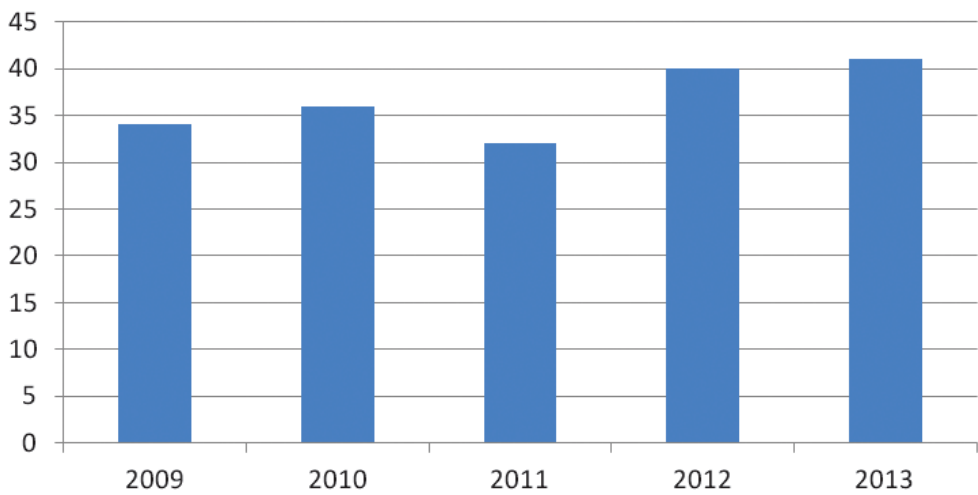
Aussi, dans le cadre de sa contribution à la formation des jeunes, l'AMRTP a offert des stages à des jeunes diplômés inscrits au programme de stage de qualification de l'APEJ et elle a octroyé des bourses de formation à huit (08) étudiants maliens inscrits à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar.

Le tableau et le graphique ci-après donnent l'évolution des effectifs par département et l'évolution des effectifs pour la période 2009-2013.

Tableau N°2 : Evolution des effectifs par départements de 2009 à 2013

Départements	2009	2010	2011	2012	2013
Direction Générale (DG)	6	6	6	5	5
Secrétariat Général (SG)	-	-	-	14	14
Département Administration et Finances (DAF)	12	13	11	6	6
Département Economie et Concurrence (ECC)	6	6	5	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	3	4	3	3	2
Département Technique (TEC)	7	7	7	7	7
Département Accès Universel (AU)	-	-	-	-	2
Total	34	36	32	40	41

Figure N°2 : Evolution effectif AMRTP



Avec la mise en fonction du département Accès universel, le taux d’encadrement de l’AMRTP s’est renforcé avec 70,7% de cadres A, soit une augmentation de 0,7% par rapport 2012.

La répartition des effectifs par catégories et par qualifications est consignée dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau N°3 : Répartition des effectifs par catégories et par qualifications

Catégories	Total	Administra tion générale (DG)	Techni que (TEC)	Econom ie et Concurr ence (ECC)	Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	Accès Univer sel (AU)	Taux en %
Cadres A	29	14	6	5	2	2	70,7
Cadres B	7	6	1				17,1
Agents (C, D)	5	5					12,2
Total	41	25	7	5	2	2	100

1.2. Les formations et voyages d’études

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l’AMRTP élabore tous les ans, un plan de formation qu’elle met en œuvre après approbation par le Conseil de l’AMRTP.

Au titre de l'année 2013, tous les cadres A et B ont bénéficié de formation (intra-entreprise ou à l'extérieur) et/ou effectué des voyages d'études. Le budget de formation a été exécuté à 85,9%.

1.3. Les ressources documentaires

L'AMRTP dispose d'un Centre de Documentation qui devient, de plus en plus, un lieu incontournable pour tous les étudiants, professionnels et chercheurs désirant s'informer sur les Télécommunications du Mali et du reste du monde.

Le Fonds documentaire mis à la disposition des usagers couvre l'ensemble du secteur des télécommunications/TIC dans plusieurs domaines : technique, économique/concurrence, commercial, financier, juridique/réglementaire/droit, etc. Des rapports, des mémoires de fin d'études, des journaux nationaux et internationaux sont à la portée des visiteurs.

2. Les Finances

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 30 937 millions de francs CFA. Il a augmenté de 45,9% par rapport à l'année 2012.

L'actif est composé à 17,9% d'immobilisations, à 2,9% d'actif circulant constitué essentiellement de créances et à 79,2% de valeurs disponibles comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale et du report à nouveau, représentent 96,4% du total du passif.

Le bilan se présente comme suit :

Tableau N°4 : Bilan en KF CFA

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	5 524 537	Ressources stables	30 365 655
Actif Circulant	911 879	Passif circulant	571 462
Trésorerie-actif	24 500 702	Trésorerie passif	0
Total	30 937 117	Total	30 937 117

2.1 Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à 9 524 352 114 F CFA contre 6 076 886 542 FCFA au 31 décembre 2012. Il comprend une reprise sur provisions de 2 061 256 540 FCFA, ce qui explique une croissance de 56,73% par rapport à l'année 2012.

Les charges d'exploitation sont d'un montant de 3 635 millions de francs. Elles enregistrent une augmentation de 22,1% par rapport à l'année précédente.

Les produits d'exploitation de l'AMRTP se sont élevés à 13 160 millions de francs soit une augmentation de 38,5% par rapport à l'exercice 2012.

Tableau N°5 : Compte de résultat en KF CFA

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation hors provisions	3 634 656	Redevance radioélectricité	2 721 104
		Redevance des ressources en numérotation	4 979 917
Charges financières	831	Redevance annuelle des opérateurs	2 885 492
		Produits divers	4 548
Résultat	9 524 352	Produits financiers	507 522
		Reprise de provision	2 061 257
Total	13 159 839	Total	13 159 839

2.2 La situation du fonds d'accès universel

Le fonds d'accès universel a enregistré plusieurs décaissements au cours de l'exercice 2013. En effet, il a supporté la participation du secteur des télécommunications à l'effort de libération du Nord à hauteur de 4 915 millions de francs. Aussi, la contribution des Opérateurs de télécommunications au titre de l'exercice 2013, le remboursement des créances dues par SOTELMA ainsi que les intérêts rapportés par les dépôts à terme relèvent le solde du fonds, au 31 décembre 2013, à 9 296 millions de Francs CFA.

CHAPITRE IV - Les Perspectives

1. L'élaboration des textes régissant les TIC

Le Gouvernement du Mali, conformément aux conclusions du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI), a adopté, en juin 2005, les documents de Politique Nationale et du Plan Stratégique National des Technologies de l'Information et de la Communication. Ces documents définissent les orientations, les enjeux et les bénéfices attendus pour aboutir à une véritable Société de l'Information.

Depuis, la promotion et l'appropriation des TIC constituent, en effet, une des priorités du gouvernement du Mali pour lutter contre la pauvreté, accélérer le développement économique, social et culturel du pays, assurer son insertion effective dans la société de l'information et du savoir, atteindre les objectifs du Millénaire et du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCRP). L'atteinte de ces objectifs n'est pas envisageable sans une réelle réforme du secteur.

Cette réforme devra permettre au Mali de disposer d'un cadre juridique relatif aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui viendrait compléter la réforme du cadre régissant les télécommunications entamée en 1998, et de faire ainsi face aux réalités et aux mutations du secteur au plan national, sous régional, régional et international.

Les objectifs spécifiques visent à :

- mesurer le degré d'adéquation et de pertinence du cadre juridique et institutionnel actuel du Mali au regard des exigences d'un encadrement approprié et d'une émergence de l'économie ;
- proposer les orientations stratégiques et actions correctrices appropriées en veillant à une adaptation et à une harmonisation parfaite avec les dispositions communautaires (CEDEAO/UEMOA), notamment ;
- mettre à disposition les outils et mesures d'accompagnement pour une maîtrise parfaite de la dynamique de réforme du cadre juridique et institutionnel des TIC au Mali.

Ainsi la réforme vise quatre (04) avant projets de textes qui sont: le projet de loi sur la société de l'information, le projet de loi sur la cryptologie, le projet de loi sur les transactions électroniques et le projet de loi sur la cybercriminalité.

- L'avant projet sur la société de l'information sur la société de l'information

L'objet de ce projet de loi d'orientation est de fixer les bases juridiques et institutionnelles, politiques et éthiques de la société de l'information et de

l'économie numérique du Mali. Il vise à doter notre pays d'un cadre cohérent au regard notamment des programmes sectoriels de la politique de stratégie nationale de développement des TIC.

- L'avant projet sur les transactions électroniques

Aujourd'hui, les transactions électroniques sont devenues incontournables. Elles se retrouvent progressivement dans différents domaines de l'économie malienne tels que le commerce, les transports, la production, la promotion, la vente, la distribution de produits et les échanges par des réseaux de télécommunications ou informatiques (interrogation à distance, envoi d'une facture, etc.).

Cependant, le Mali ne dispose pas, à ce jour, d'un cadre juridique organisant les transactions électroniques et favorisant leur développement. Cette carence concerne également l'utilisation des techniques commerciales, administratives, de preuve liées aux transactions électroniques tels l'horodatage, la certification, la cryptologie etc. Ces insuffisances constituent un handicap pour la croissance surtout économique et technologique.

Les carences normatives qui frappent le cadre juridique actuel se caractérisent notamment par :

- l'absence de règles consacrant la validité des documents électroniques et la reconnaissance de la signature électronique ;
- l'absence de règles organisant la dématérialisation des formalités, notamment administratives, commerciales, la diffusion d'informations, l'archivage électronique ;
- l'absence d'une définition claire et précise des transactions électroniques, du commerce électronique, des obligations des acteurs.

- L'avant projet sur la cryptologie

Grâce à ce texte, il s'agira de combler le vide juridique et institutionnel en matière de cryptologie. Il s'imprègne des principes de libéralisation du secteur tout en définissant une réglementation conciliatrice et adaptée aux exigences de la société malienne de l'information. Il définit, en outre, les aspects institutionnels en opérant une extension du domaine de compétence de l'Autorité malienne de régulation des télécommunications/TIC et postes (AMRTP) en matière de cryptologie.

- L'avant projet sur la cybercriminalité

Ce projet de loi s'inspire des tendances observées à l'échelle de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des meilleures pratiques au plan international. Ainsi, le texte

proposé traduit une stratégie d'adaptation du système pénal en vigueur au Mali. Cette stratégie est articulée autour de la modernisation des incriminations du droit pénal classique et de rééquilibrage des règles procédurales traditionnelles par rapport aux technologies de l'information et de la communication.

2. La technologie 4G

Dans le cadre de sa veille technologique, la direction générale a créé au sein de l'AMRTP une commission chargée de produire une note d'orientation, de stratégie et d'introduction de la technologie 4G sur le marché malien des télécommunications et des Tics.

Cette démarche permet au Régulateur d'anticiper sur la question, et de se donner du temps et les moyens de bien maîtriser les tenants et les aboutissants de la problématique liée à l'introduction de la 4G sur le marché malien des télécommunications/TIC. En outre, elle permettra à l'AMRTP de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le Gouvernement soit outillé pour :

- déterminer les conditions d'octroi de la licence 4G ;
- fixer dans les cahiers des charges des Opérateurs, les obligations spécifiques à l'opérationnalisation de la 4G ;
- s'assurer que les bandes de fréquences, à utiliser pour le déploiement de la 4G, permettent de bénéficier de l'efficacité spectrale car une grande partie des fréquences demandées par la 4G repose sur le recyclage des fréquences déjà utilisées.

La commission qui a pour mission de :

- proposer un mécanisme de veille allant dans le sens de la capitalisation et de la diffusion d'informations sur la technologie 4G ;
- procéder à un benchmark sur la question ;
- animer des séances de restitution des travaux ;
- produire des rapports d'étape mensuels des réflexions menées ;
- proposer des textes des cahiers de charges sur la même technologie.

Elle a produit un premier rapport d'étape qui a été soumis à la Direction Générale et a bénéficié d'une Formation à l'ESMT et des informations résultant d'un benchmark réalisé par l'ARCEP (France).

3. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences

Le système de gestion et de contrôle des fréquences dont le dossier d'appel d'offres préparé et lancé par la banque mondiale en 2011, a été repris et lancé sur fonds propres par l'AMRTP. Le marché a été attribué au groupement Intelect3-ELBIT.

Ce système est livré en deux lots : une structure légère livrable en six mois constituée d'un véhicule de contrôle et un système complet comprenant le centre national, trois stations fixes à Bamako, une station fixe HF à Mopti et deux véhicules de contrôle. La fourniture, l'installation et la mise en service du système et la formation des agents seront effectives en début de l'année 2014.

4. Identification des utilisateurs de téléphone mobile

Le régulateur a commis un Consultant International, suivant contrat de prestation de services n°008/MPNT-CRT, pour l'élaboration des textes d'application des ordonnances n°2011- 023/P-RM et n°2011- 024//P-RM et d'un texte relatif à la détermination des Critères et Procédures d'identification des Utilisateurs de Cartes SIM et des Services de Télécommunications/TIC.

A la suite de séances de travail avec le Consultant, il a été transmis au Ministère en charge des télécommunications/TIC des projets de décrets d'application des ordonnances n°2011- 023/P-RM et n°2011- 024//P-RM, dont celui fixant les Critères et Procédures d'identification des Utilisateurs de Cartes SIM et des Services de Télécommunications/TIC.

Ainsi, pour avoir un décret inclusif, des séances de travail ont été organisées par le ministère, courant Juillet 2012, avec les différents acteurs (Régulateur, Opérateurs, Consommateurs et autres) sur ledit projet de décret.

Le Régulateur préoccupé par la problématique de l'identification et constatant l'inertie du projet de décret, a opté pour l'encadrement de la question par une décision de régulation.

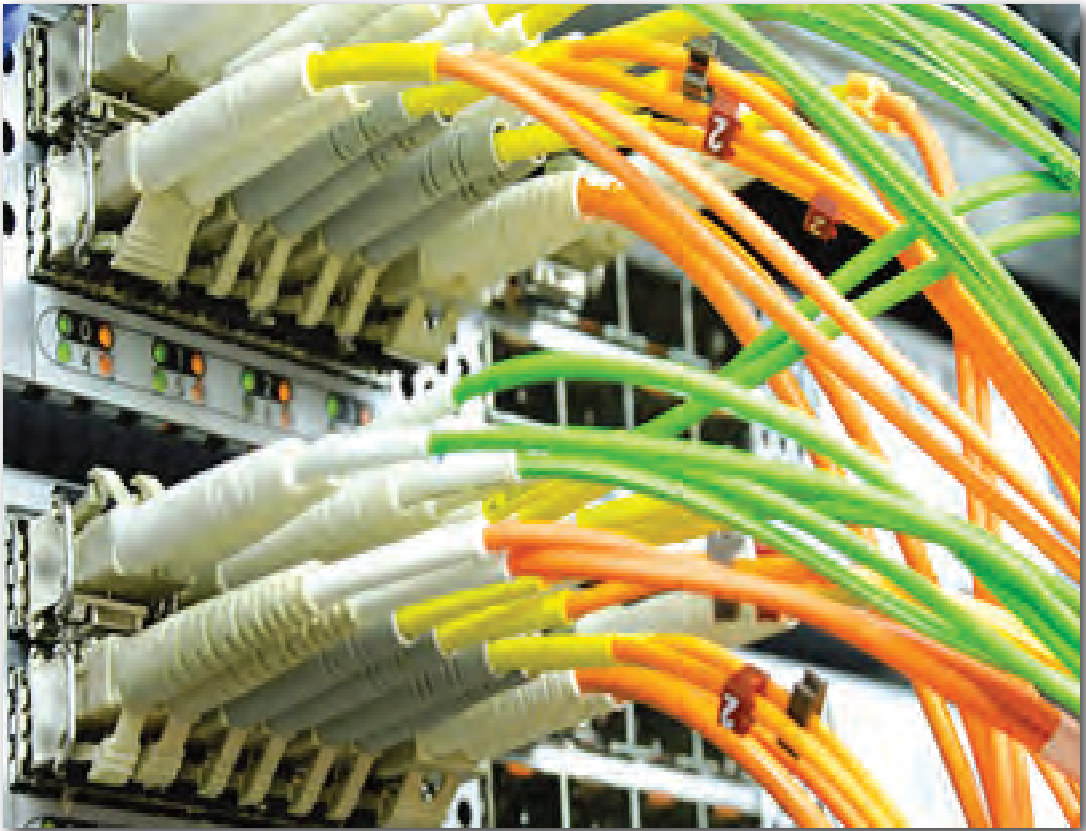
Cette option se fonde sur les dispositions pertinentes de :

- l'Ordonnance n°2011-023 qui pose le principe même de l'identification à l'article 9 : Obligation d'identification en ces termes « Les exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public et les fournisseurs de services de télécommunication/TIC sont tenus au moment de la souscription d'abonnement de procéder à l'identification des abonnés ».
- l'Ordonnance n°2011-024 qui stipule à l'article 3: Missions de l'Autorité que « L'Autorité doit :veiller à l'identification des abonnés et des utilisateurs finaux en matière des Télécommunications/TIC et des postes ».

Ainsi, une série d'actions a été menée:

- élaboration d'un draft de décision par le Département Affaires Juridiques et Internationales;
- transmission dudit avant projet à tous les Départements pour observations;
- séances de travail et échanges avec chaque département autour des observations formulées;

- transmission du texte issu des concertations avec les départements (version AMRTP), à tous les acteurs concernés : les trois Opérateurs titulaires de licence, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) à travers leur association, la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de la Gendarmerie, les Associations de consommateurs inscrits à l'AMRTP.



Deuxième Partie :

Observatoire des Marchés de Télécommunications/TIC et Postes

CHAPITRE I : Les données générales sur le marché des télécommunications au Mali

Le marché de la téléphonie évolue de manière remarquable et son analyse se base sur plusieurs facteurs tels que : le taux de pénétration, le trafic et les parts de marché des opérateurs.

Un marché mobile toujours dynamique

La croissance du marché de la téléphonie mobile continue sa progression. Au 31 décembre 2013, le parc s'élevait à 19 749 371 lignes contre 14 612 835 représentant une hausse de 35%.

L'opérateur qui connaît la plus importante croissance de son parc client mobile est la SOTELMA. Elle estime son parc à 8 923 000 clients contre 6 030 947 clients en 2012 soit une progression de 48%.

Orange Mali garde sa position de leader sur le marché du mobile en détenant 55% du parc global de ce réseau. Elle indique pour 2013, un parc mobile de 10 821 677 clients soit 26% d'augmentation par rapport à 2012.

Le taux de pénétration est estimé à 132.5%

Les deux opérateurs ont enregistré un chiffre d'affaires global de 384 milliards en 2013 contre 332 milliards en 2012 soit une augmentation de 16%. Le revenu moyen par client en 2013 est estimé à 1722 FCFA HT contre 1874 FCFA HT en 2012.

La boucle locale radio (BLR) comme produit de substitution idéal du produit fixe classique

Le recours à la voie radio pour le raccordement de clients devient de plus en plus, le moyen le plus sûr pour fournir rapidement et à moindre coût une infrastructure et un service téléphonique. L'intérêt pour la boucle locale radio est en croissance de manière significative d'année en année. Cet intérêt est initialement dû à des considérations économiques car pour la couverture de certaines zones du pays, cette solution apparaît comme la seule fiable. Le parc boucle locale radio est estimé en 2013, à 96 715 clients contre 67 188 clients soit une augmentation de 44% du parc global WLL.

Quand au parc national du réseau fixe, il est estimé à 126 362 clients en 2013 contre 111 979 clients en 2012, soit un accroissement de 13% avec un taux de pénétration à 0,7%.

L'année 2013 a enregistré une érosion du chiffre d'affaires du réseau fixe. Le chiffre d'affaires global a été estimé à 28, 98 milliards en 2013 contre 45 milliards en 2012 soit une baisse de 36%.

Le revenu moyen par client du réseau fixe reste beaucoup plus élevé que pour le mobile soit 20263 FCFA HT. Cependant, ce revenu a baissé par rapport à l'année 2012 au terme de laquelle, il était de 34 611 FCFA HT soit une baisse de 41% par accès fixe, téléphone et internet confondus.

Figure 3 : Evolution du parc et du revenu moyen par client mobile

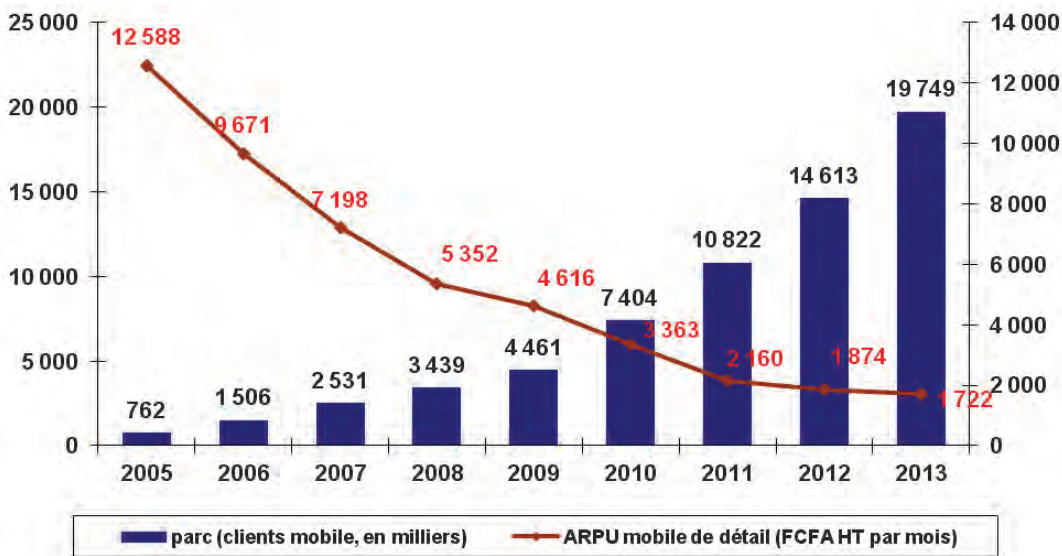
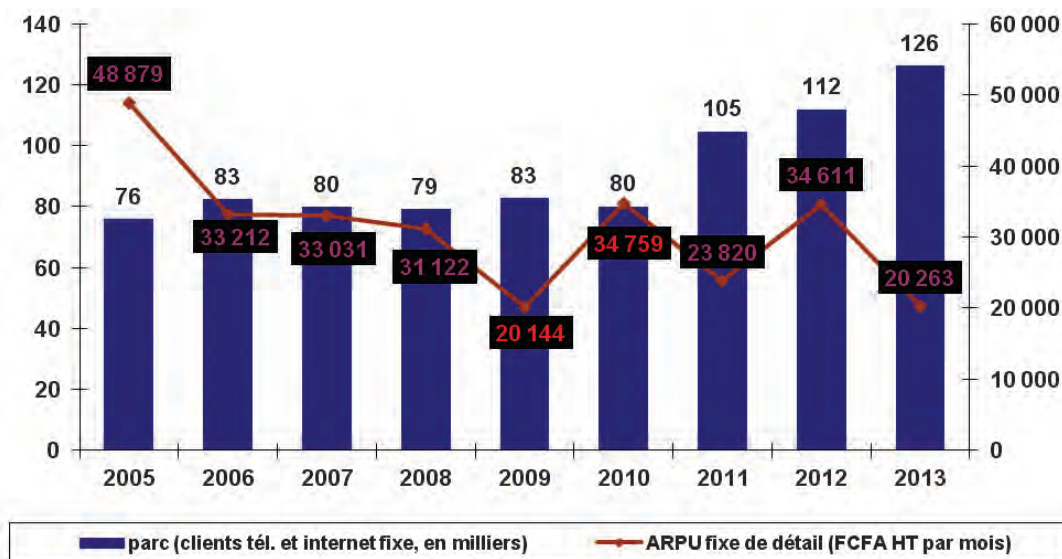


Figure 4 : Evolution du parc et du revenu moyen par client fixe



CHAPITRE II : L'économie des opérateurs

Un chiffre d'affaires en croissance de 16% en 2013

Le chiffre d'affaires total de l'activité des opérateurs s'est élevé à 384 milliards en 2013, en croissance de 16% par rapport à l'année 2012 pour laquelle il était de 332 milliards de FCFA.

Le chiffre d'affaires des services de la téléphonie fixe passe de 13,55% du chiffre d'affaires global en 2012 à 7,5% en 2013.

Celui du mobile en 2013, représente 92,5% du chiffre d'affaires global dégagé par les opérateurs. La répartition par opérateur est de 40% pour la SOTELMA -SA et 60% pour Orange Mali.

La part du chiffre d'affaires d'Orange Mali dans le groupe SONATEL est estimée à plus de 30% et sa participation au renforcement de la croissance du chiffre d'affaires contributif du Groupe SONATEL à plus de 16%. Avec un chiffre d'affaires de 228 561 499 690 FCFA, elle a dégagé un résultat net de 61 432 857 247 FCFA en 2013 contre 56 136 000 673 FCFA en 2012 soit une augmentation de 9%.

Quant à la SOTELMA – SA, le chiffre d'affaires généré en 2013 par ses activités a augmenté de 9% par rapport à 2012, pour s'établir à 154 719 256 000 FCFA (soit 2 658 millions de dirhams), tiré par la croissance de l'activité mobile dont le revenu des services s'est amélioré de 11% grâce à la très forte croissance du parc du mobile (+48%).

La part du chiffre d'affaires de la SOTELMA – SA dans le Groupe Maroc télécom est estimée à 10%. La SOTELMA – SA a réalisé un résultat net de plus de 42 milliards en 2013 contre 27 milliards en 2012.

Un investissement en régression : 16,1% du revenu des opérateurs en 2013 contre 24,2% en 2012

En 2013, l'investissement global des opérateurs a totalisé 61,71 milliards de FCFA contre 80,27 milliards de FCFA en 2012 soit une baisse de 23%.

La SOTELMA – SA a investi 24,251 milliards en 2013 contre 42,07 en 2012 soit une baisse de 42%. Quant à Orange Mali, la baisse est estimée à 2% car elle a investi 37,46 milliards en 2013 contre 38,2 milliards en 2012.

Cette situation pourrait être comprise comme une des conséquences de la crise sécuritaire sur les activités des opérateurs, une concentration sur la reconstruction

des sites mais aussi comme une mesure de prudence. Au regard du cash flow dégagé en 2012 par les deux opérateurs, il ressort que deux opérateurs ont des capacités d'investissements conséquentes.

Un rendement par employé en croissance de 14% en 2013

L'effectif total enregistré en 2013 s'élève à 1160 employés permanents contre 1113 employés en 2012 soit une augmentation de 4%.

L'effectif de la SOTELMA - SA est passé de 663 employés en 2012 à 666 employés en 2013. Celui d'Orange Mali connaît une croissance de 10%. Le rendement moyen 2013 (revenu par employé) est estimé à 337 492 FCFA HT contre 295 254 FCFA HT en 2012 soit une croissance de 14%.

Figure 5 : Evolution du revenu par réseau

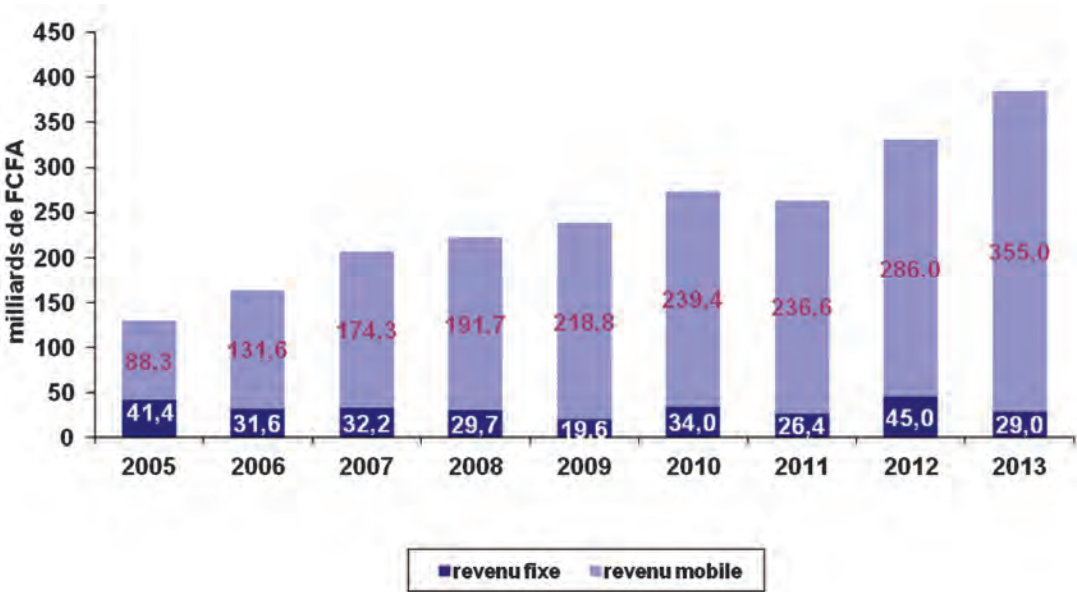


Figure 6 : Evolution du revenu par opérateur

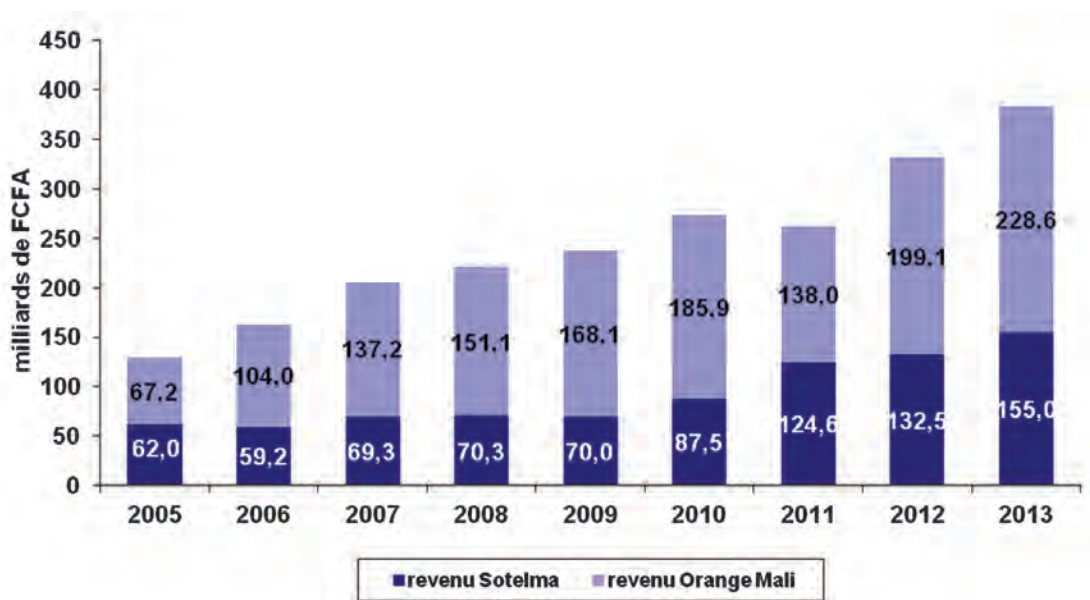


Figure 7 : Evolution de l'investissement et effort relatif

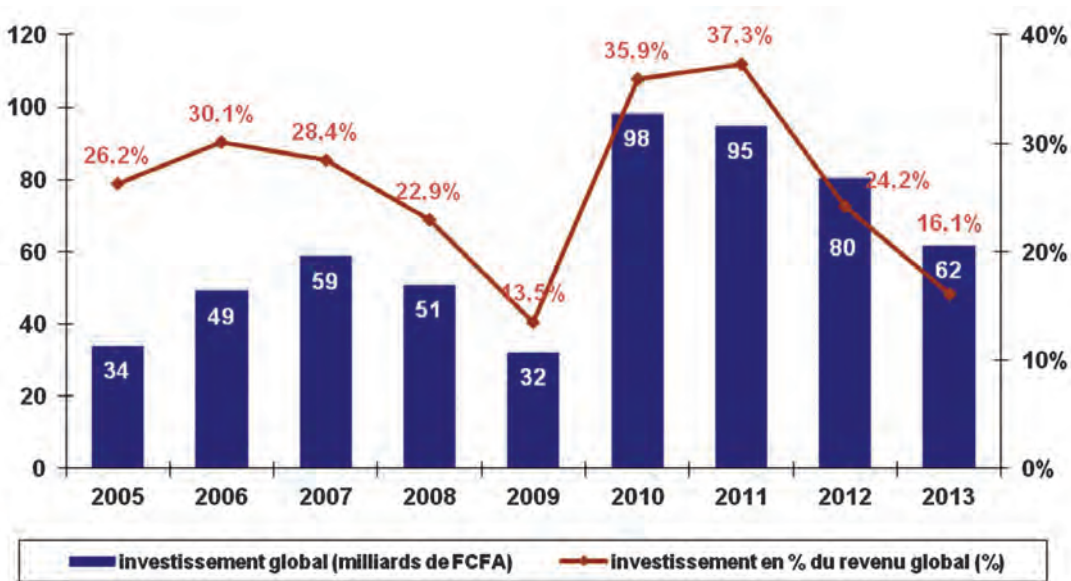
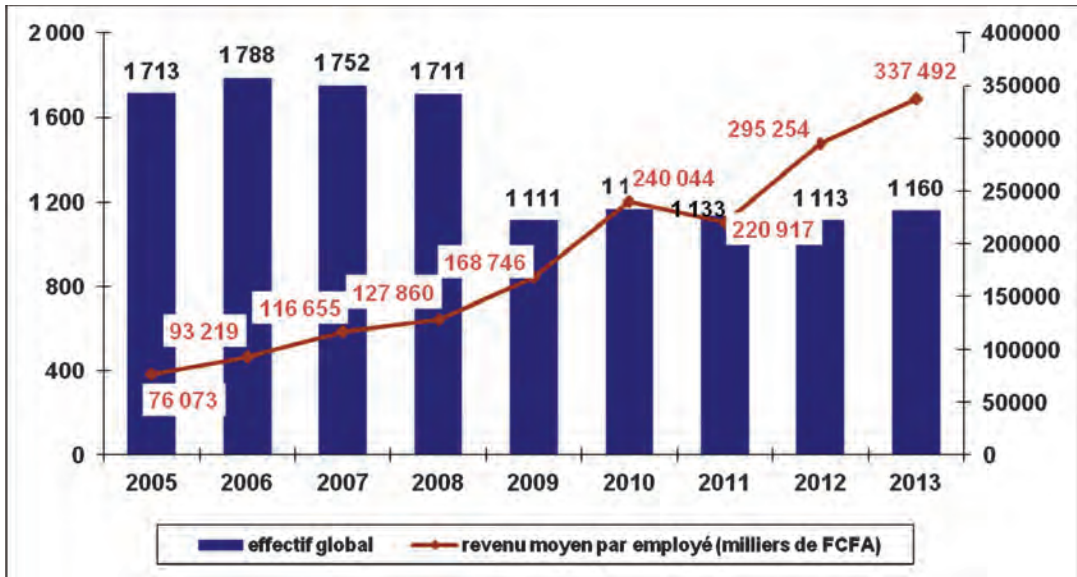


Figure 8 : Evolution de l'effectif et rendement moyen par employé



CHAPITRE III : La téléphonie mobile

19,749371 millions de clients et une pénétration du mobile de 132,5% à fin 2013

Le parc apparent des clients de la téléphonie mobile s'élevait à 19 749 371 en fin 2013, enregistrant sur l'ensemble de l'année une croissance de 35%.

Le taux de pénétration s'établit en fin de période à 132,5% (132 clients mobiles pour 100 habitants).

Le marché mobile reste porté à 99,99% par le prépayé

Le parc mobile est essentiellement composé de clients prépayé. Ceux-ci représentent plus de 99,99% du total en fin 2013 et leur poids n'a cessé de croître au cours des dernières années.

La croissance du parc de clients prepaid a été de 35% en 2013 (très proche de la croissance du parc total du fait de son importance). Le postpaid en 2013, a enregistré une croissance de 26% contre 1% en 2012.

Le marché mobile est structuré autour de deux opérateurs : la SOTELMA SA, qui distribue ses offres mobiles sous la marque Malitel, et Orange Mali.

Orange Mali détient le plus grand nombre de clients (55% du parc global) mais a perdu 5 points par rapport à son parc clientèle de 2012 au profit de la SOTELMA. Celle-ci détenait en fin 2013, 45% du parc global mobile. Le marché reste très dynamique et sensiblement équilibré entre les deux opérateurs, accentuant un mouvement engagé depuis 2009.

Des prix resserrés et stables

Le prix des communications nationales mobiles (prix à la minute pour les offres de base) n'a pas évolué pendant toute l'année 2013. La dernière révision tarifaire remonte à l'année 2011 avec une légère baisse pour les appels Intra-réseau, vers le réseau fixe de Orange Mali et vers autres réseaux fixe/mobile nationaux.

Les tarifs de communications internationales ont enregistré des hausses significatives en direction de l'Afrique et des baisses en direction de l'Europe et du « Reste du monde ».

Le chiffre d'affaires du réseau mobile des opérateurs a été estimé à 355,02 milliards en 2013 contre 286 milliards en 2012 soit une augmentation de 16%. Dans le même temps, une augmentation de 35% du nombre de clients est enregistrée.

Figure 9 : Evolution du parc et du taux de pénétration mobile

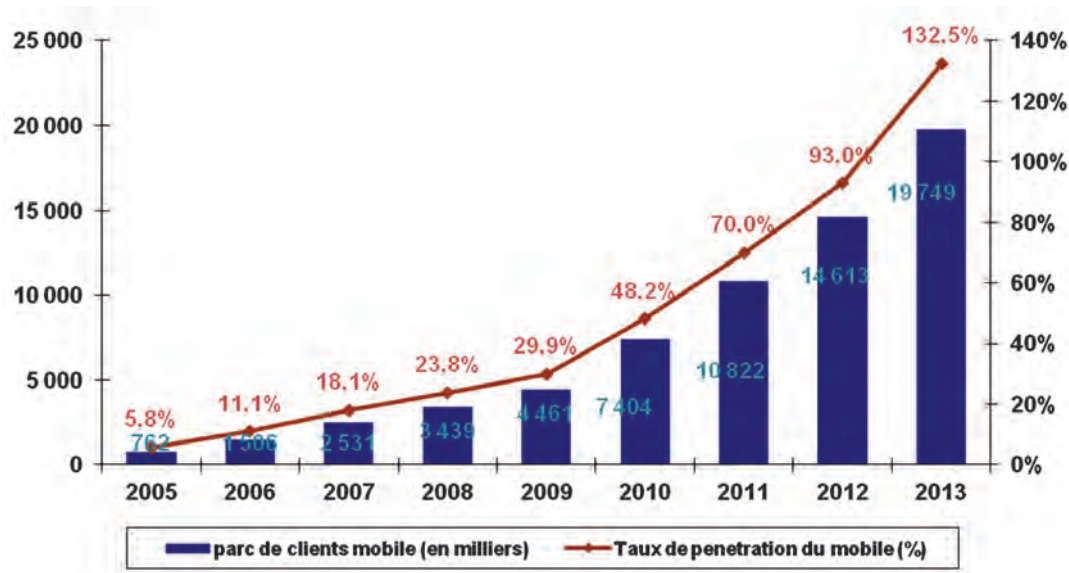
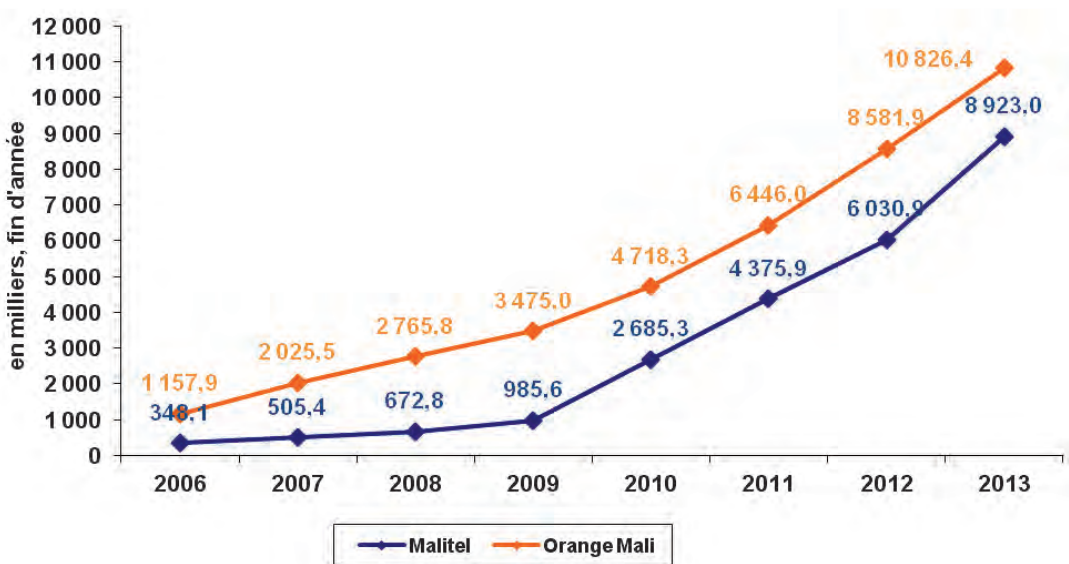


Figure 10 : Evolution des parcs mobiles de la SOTELMA – SA et d'Orange Mali



CHAPITRE IV : La téléphonie fixe

126 362 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 0,7 % en fin 2013

Le parc de clients à la téléphonie fixe s'élevait à 126 362 à fin 2013 en augmentation de 13%. Grâce à la technologie boucle locale radio (BLR) et à l'Internet, la téléphonie fixe connaît une légère progression. Le maintien de cette tendance passe certainement par de meilleures offres en matière de prix et de qualité.

La quasi-totalité du parc téléphonique fixe reste détenue par la SOTELMA SA (87% du parc en 2013 contre 88% en 2012). Le parc de la SOTELMA SA est estimé à 110 000 clients en 2013 (dont 80 353 est composé de clients boucle locale radio (BLR) soit 73% du parc total fixe) contre 98 306 clients en 2012 soit une augmentation de 12%.

Le parc fixe d'Orange Mali est estimé à 16 362 clients en 2013 contre 13 673 en 2012 soit une augmentation de 20%. Orange Mali détient 13% du parc global fixe en 2013 contre 12% en 2012. Le parc fixe Orange Mali est basé sur la technologie WLL.

Des prix stables mais des écarts plus importants que dans le mobile

Le prix des communications fixes n'a pas évolué au cours de la dernière année et les écarts de prix selon les destinations restent toujours beaucoup plus importants que dans le mobile.

Les tarifs de communications fixes de l'opérateur Orange Mali SA pour le service fixe voix n'ont pas connu de changement en 2013.

La SOTELMA SA a opéré une révision et un rééquilibrage des tarifs du service fixe voix en 2012. Elle a aussi introduit des tarifs de nuit.

Figure 11 : Evolution du parc téléphonique et du taux de pénétration fixe

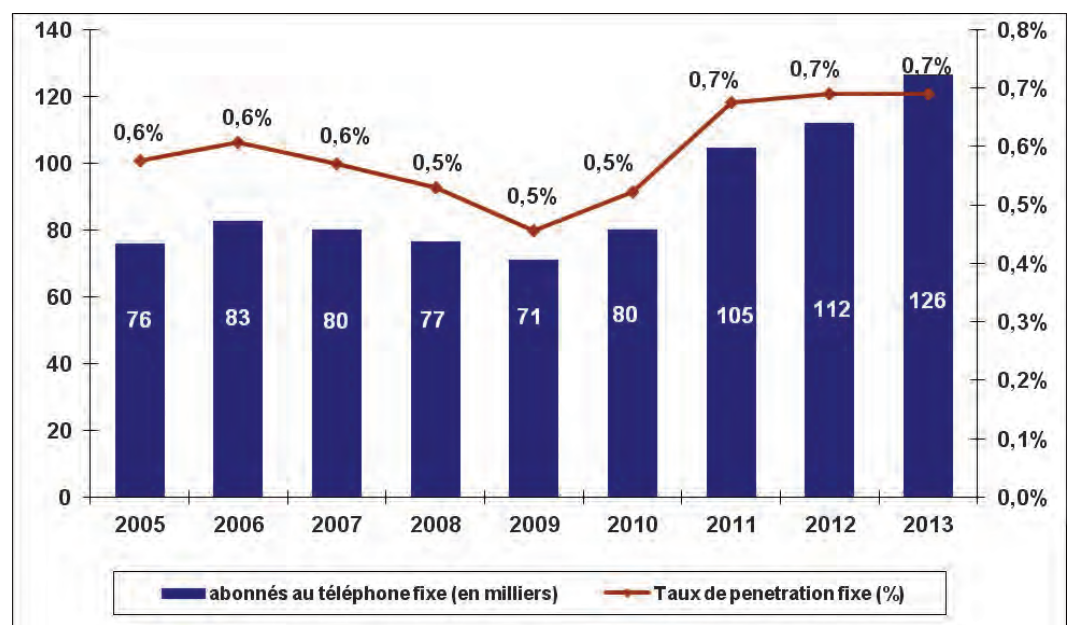
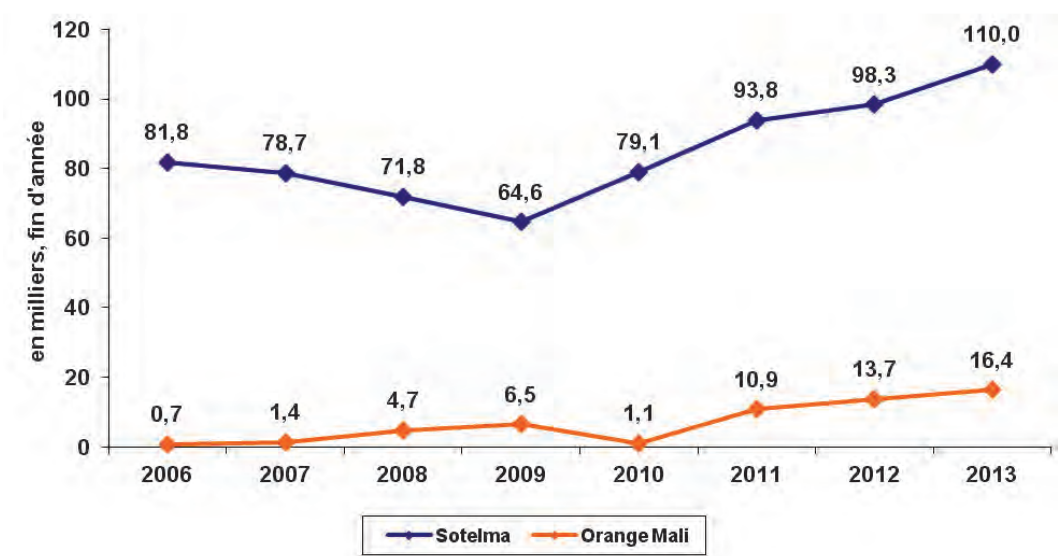


Figure 12 : Evolution des parcs d'abonnés à la téléphonie fixe de la Sotelma et d'Orange Mali



CHAPITRE V : L'internet

63 199 abonnés à l'Internet fixe à plus de 95% en accès BLR à fin 2012

Le parc Internet fixe (connexions à 128 kbps et au-delà) est estimé en 2013 à 63 199 clients contre 57 447 clients en 2012 soit une croissance de 10%. Le marché professionnel reste toujours dominant (plus des deux tiers du marché global).

Dans la desserte des clients en Internet fixe, les deux opérateurs misent plus sur la technologie boucle locale radio que sur la technologie boucle locale classique. Le parc global boucle locale radio (WLL) est estimé à 60 895 clients soit 96% du parc total Internet fixe.

Le parc internet de la SOTELMA SA est estimé à 50 350 clients soit 80% du parc global contre 78% en 2012 soit deux points de plus de part de marché. Quant à Orange Mali SA, elle détient 20 % du parc en 2013 contre 22% en 2012 soit une perte de deux points.

La technologie ADSL reste toujours une exclusivité de la SOTELMA SA. En 2013, le parc ADSL a enregistré 2304 clients contre 2 338 clients en 2012 soit une baisse d'un peu plus de 1%.

167 982 clés Internet mobile en fin 2012

L'accès Internet à travers des clés utilisant les ressources des réseaux mobiles des opérateurs, fait preuve d'une vitalité assez remarquable. Le parc clé Internet mobile en 2013 est estimé à 167 982 clients.

Ce marché est largement dominé par Orange Mali SA qui détient 86% du parc total avec une couverture de 78% du territoire et se répartit comme suit entre les opérateurs :

- parc SOTELMA SA : 23 378 clés actives soit 14% du parc total 2013.
- parc Orange Mali SA: 144 604 clés actives soit 86% du parc total de 2013.

3 140 120 clients Internet téléphonie mobile

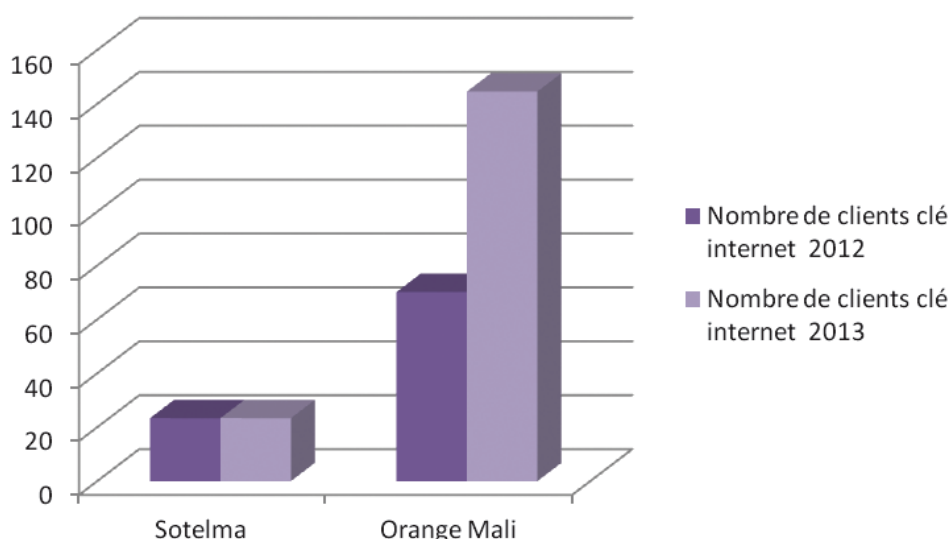
Le marché Internet téléphonie mobile se caractérise par un développement timide à cause du coût d'accès élevé et du manque de concurrence. Le parc Internet de la téléphonie mobile en 2013 comprend :

- 216 956 clients 3G (84% de part de marché pour Orange Mali et 16% pour la SOTELMA SA) contre 84 261 clients 3G en 2012,
- 2 923 164 clients GPRS/EDGE (dont 90% de part de marché pour Orange Mali et 10% pour la SOTELMA SA) contre 1 051 418 clients en 2012.

Pour leurs besoins en bande passante internationale les deux opérateurs disposent de :

- SOTELMA SA : 9 x 155 Mbits/s symétrique,
- Orange Mali : 360 Mbits/s (sortante) et 1 454 Mbits/s (entrante).

Figure 13 : Evolution des parcs clés Internet de la SOTELMA - SA et d'Orange Mali – SA



Les Fournisseurs d'accès internet (FAI)

La fourniture de l'accès Internet au Mali passe par les deux opérateurs détenteurs de licence (SOTELMA SA et Orange Mali SA) et un opérateur alternatif (AFRIBONE).

L'Agence des Technologies de l'Information et de Communication (AGETIC), une structure étatique, offre des services Internet pour l'Administration d'Etat. A cet effet, elle dispose de la faculté de demander directement à l'AMRTP des blocs d'adresses IP pour ses besoins.

LE GLOSSAIRE

ADSL	Asymetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
AMRTP	(ex CRT) Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
GSMA	Association des opérateurs de téléphonie mobile
BDT	Bureau de développement des télécommunications de l'UIT
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNI	Correspondants nationaux d'indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des régulateurs nationaux des télécommunications (UEMOA)
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
ESMT	Ecole supérieure multinationale des télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications
GPP	Groupeement du patronat de la presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RPC	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications (UIT)
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT)
UNAJOM	Union nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United educational, scientific and cultural organization

UPAP	Union panafricaine des postes
UPU	Union postale universelle
URTEL	Union des radios et télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)

LES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRT

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	Avnel Mali SARL	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	COTECNA	SGS Inspection	Données	64 Kps
13	DHL	Distributeur	Données	128 Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
16	SHELL MALI	Pétrolier	Données	32/96 Kbps
17	SOMADDEX	Minier	Voix & données	64 Kbps
18	SITA	Télécommunication	Voix & données	256 Kbps
19	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
20	Afribone	PSI	Internet	2/8 Mbps
21	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
22	ANGLOGOLD MORILA	Minier	VOIX & DONNEES	64 Kbps
23	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
24	CEUVA	EDUCATION	DONNEES	64 Kbps
25	UNICEF	Mission Diplomatique	DONNES	64 Kbps
26	BICIM	BANQUE	Voix & données	128 Kbps
27	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
28	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
29	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
30	Manutention Africaine	BTP	Données	128 Kbps
31	BSSIC	BANQUE	Données	64 Kbps
32	SOMISY	Minier	Voix & données	64 Kbps
33	RIO TINTO	Minier	Voix & données	128 Kbps
34	Ambassade de l’Egypte	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
35	CTBTO	télécommunicatio n	Voix & données	128 Kbps
36	ENA GEO	Recherche pétrolière	Voix & données	128 Kbps
37	SNV	ONG	Données	128 Kbps
38	World Vision	ONG	Internet	45 Kbps
39	CTMI – UEMOA	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
40	ITC AFRICA	Minier	Voix& données	128 Kbps
41	Ambassade des USA	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
42	Ambassade de Danemark	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
43	AIR France	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
44	African Mining Services (AMS)	Minier	Voix& données	128 Kbps
45	Kenya Air Ways	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
46	SOMILO	Minier	Voix& données	128 Kbps
47	TAMICO	Minier	Voix& données	128 Kbps
48	Banque Atlantique	Banque	Voix & données	128 Kbps
49	IAM GOLD	Minier	Voix & données	128 Kbps
50	Fondation ICCO ROWA	ONG	Voix & données	128 Kbps
51	ATLAS COPPO	télécommunicatio n	Voix & données	128 Kbps
52	Huwei Mali	télécommunicatio n	Voix & données	128 Kbps
53	HYSPEC MALI SARL	Minier	Voix & données	128 Kbps
54	HCR	Mission Diplomatique	Voix & données	128 Kbps

Annexe 2 : Liste des attestations de conformité

type d'équipement	Modèle	Marque
Bluetooth et Wifi	DW092	Nikon
	WIDT30Q	Samsung
	WIBT40D	
	WISP50S	
	VBTDC1,5	Panasonic
	KMHSG1G1	Ford Motor Company
	KMHSYNCG2	
	IAM2,1 level1 IAM2,1 level2	Alpine Electronics, Inc
	RTL8723BE	REALTEK
	RTL8192EEBT	
	WISP-40A	Samsung
	MT7630E	Mediatek
Digital Camera	COOLPIX S5200	Nikon
	COOLPIX S6500	
	COOLPIX	
Boucle local Radio	1000	Winlink
	5000	
	2000	
Téléphone	RFS121LW	BlackBerry
	RFW121LW	
	RFU81UW	
	RMCTPF	Samsung
Radio	K731-W08	Krones Checkmat
	K731-W0	
	7600100 Family	Lear
	WISP50S	Samsung
Gateway	HICELLULAR100	HITACHI
	Telmatic Gateway	ACTIA Automotive
Radar	L2C0051TR	Delphi Electronics & Safety
	LCA 2,0 SWA SG1, LCA 2,0 SWA SG2	Hella Kga Hueck & Co

Annexe N°3 : LISTE DES DECISIONS AMRTP DECISIONS PORTANT ATTRIBUTION DE RESSOURCES

1. Décision n° 13-002/MPNT-AMRTP-DG du 03-01-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à ORANGE MALI-SA
2. Décision n° 13-005/MPNT-AMRTP-DG du 15-01-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
3. Décision n°13-011/MPNT-AMRTP du 08-03-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à l'Association du Réseau Informatique Malien d'Information et de Communication Médicale(REIMICOM)
4. Décision n° 13-012/MPNT-AMRTP-DG du 09-04-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
5. Décision n°13-020/MPNT-AMRTP du 06-05-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
6. Décision n° 13-030/MPNT-AMRTP-DG du 26-06-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à ORANGE MALI-SA
7. Décision n°13-053/MPNT-AMRTP du 18-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali(MINUSMA)
8. Décision n°13-057/MPNT-AMRTP du 29-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à la Banque National de Développement Agricole (BNDA)
9. Décision n°13-055/MPNT-AMRTP du 20-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali(MINUSMA)
10. Décision n°13-051/MPNT-AMRTP du 12-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali(MINUSMA)
11. Décision n°13-052/MPNT-AMRTP du 13-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
12. Décision n°13-058/MPNT-AMRTP du 29-11-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
- Décision n°13-064/MPNT-AMRTP du 30-12-2013, Portant attribution en numérotation à SOTELMA Mali SA
13. Décision n°13-065/MPNT-AMRTP du 30-12-2013, Portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
14. Décision n° 13-006/MPNT-AMRTP-DG du 15-01-2013, Portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande de 7GHz
15. Décision n° 13-007/MPNT-AMRTP-DG du 18-01-2013, Portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande de 7GHz à DOGON TELECOM
16. Décision n°13-033/MPNT-AMRTP du 15-07-2013, Portant attribution de numéros court à la Délégation Générale aux Elections(DGE) du Mali
17. Décision n°13-034/MPNT-AMRTP du 17-07-2013, Portant attribution de numéros court à la SOTELMA SA
18. Décision n°13-035/MPNT-AMRTP du 17-07-2013, Portant attribution de numéros court à la SOTELMA SA
- Décision n°13-046/MPNT-AMRTP du 25-10-2013, Portant attribution en numérotation à SOTELMA SA

19. Décision n°13-047/MPNT-AMRTP du 30-10-2013, Portant attribution en numérotation à Alink Télécom, Hamdallaye ACI 2000, Immeuble SAMBOU WAGUE, 2ème étage BP .2360 Bamako
20. Décision n°13-049/MPNT-AMRTP du 06-11-2013, Portant attribution en numérotation à Orange Mali SA
21. Décision n°13-025/MPNT-AMRTP du 10-06-2013, Portant assignation, à titre provisoire, de 20MHz dans la bande de 800MHz à Orange Mali SA
22. Décision n° 13-001/MPNT-AMRTP-DG du 02-01-2013, Portant agrément de fournisseur d'accès internet à DOGON TELECOM
23. Décision n°13-054/MPNT-AMRTP du 19-11-2013, Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par Le Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA)
24. Décision n°13-056/MPNT-AMRTP du 26-11-2013, Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'Association Malienne des Villages d'Enfants SOS
25. Décision 13-059/MPNT-AMRTP du 26-11-2013, Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'Association Malienne des Villages d'Enfants SOS
26. Décision n° 13-003/MPNT-AMRTP-DG du 08-01-2013, Portant autorisation général d'utilisation des fréquences pour l'exploitation d'un réseau WIWAX au MALI par la Société DOGON TELECOM SARL
27. Décision n°13-021/MPNT-AMRTP du 23-05-2013, Portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par ESCORT SECURITE PRIVEE
28. Décision n°13-017/MPNT-AMRTP du 30-04-2013, Portant Renouvellement de Déclaration d'Installateur Prive de Télécommunication à MAGDIA SERVICES SARL
29. Décision n°13-026/MPNT-AMRTP du 10-06-2013, Portant renouvellement et modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation des fréquences radioélectriques par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
30. Décision n°13-028/MPNT-AMRTP du 10-06-2013, Portant l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau Boucle Locale Radio indépendant à usage privé et d'utilisation des fréquences radioélectriques par CFAO TECHNOLIES SA
31. Décision n°13-036/MPNT-AMRTP du 02-08-2013, Portant Agrément de la Société SEMA TELECOM S.A en sa qualité d'installateur privé d'équipements de télécommunications
32. Décision n°13-037/MPNT-AMRTP du 23-08-2013, Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau HF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société malienne de transport de fonds (SMTF-SA)

33. Décision n°13-038/MPNT-AMRTP du 28-08-2013, Portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société SEMA TELECOM SA
34. Décision n°13-039/MPNT-AMRTP du 03-09-2013, Portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société SEMA TELECOM SA
35. Décision n°13-040/MPNT-AMRTP du 09-09-2013, Portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société COMSATES SARL
36. Décision n°13-041/MPNT-AMRTP du 09-09-2013, Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau HF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par PLAN MALI
37. Décision n°13-050/MPNT-AMRTP du 06-11-2013, Portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le Comité International de la Croix Rouge(CICR).

DECISIONS PORTANT APPROBATION

1. Décision 13-061/MPNT-AMRTP du 19-12-2013, Portant approbation de l'offre de service : forfaits maîtrisés de SOTELMA-SA
2. Décision n°13-062/MPNT-AMRTP du 19-12-2013, Portant approbation du réaménagement des tarifs voix du fixe Business de Orange Mali-SA
3. Décision n°13-063/MPNT-AMRTP du 19-12-2013, Portant approbation des conditions tarifaires et des conditions générales de vente du service Fly Box de Orange Mali-SA
Décision n°13-013/MPNT-AMRTP du 10-04-2013, Portant approbation de l'offre accès fibre optique de SOTELMA-SA
4. Décision n°13-014/MPNT-AMRTP du 11-04-2013, Portant approbation de l'offre de service BlackBerry de SOTELMA-SA
5. Décision n°13-022/MPNT-AMRTP du 29-05-2013, Portant approbation du rééquilibrage des tarifs à l'International pour les zones « Afrique » et « Reste du Monde » du service mobile voix SOTELMA-SA
6. Décision n°13-029/MPNT-AMRTP du 13-06-2013, Portant approbation réaménagement de l'offre mobile GFU entreprise « Optimo plus » de SOTELMA-SA
7. Décision n°13-031/MPNT-AMRTP du 08-07-2013, Portant approbation du rééquilibrage des tarifs à l'International pour les zones « Afrique » et « Reste du Monde » du service voix fixe SOTELMA-SA
8. Décision n°13-032/MPNT-AMRTP du 10-07-2013, Portant approbation réaménagement de l'offre Business Internet Région de Orange Mali-SA
9. Décision 13-060/MPNT-AMRTP du 02-12-2013, Portant examen de l'approbation de l'offre « Douba » soumise par Orange Mali-SA
10. Décision n°13-008/MPNT-AMRTP du 21-02-2013, Portant approbation des forfaits Data Dédiés aux services BlackBerry Prépayés de ORANGE MALI-SA
11. Décision n°13-009/MPNT-AMRTP du 21-02-2013, Portant approbation des forfaits Data Mobiles Prépayés de ORANGE MALI-SA